

Journal Officiel de la République Tunisienne

TRADUCTION FRANÇAISE POUR INFORMATION

Vendredi 20 chaouel 1438 – 14 juillet 2017

160^{ème} année

N° 56

Sommaire

Décrets et Arrêtés

Présidence de la République

Nomination de sous-directeurs	2395
Nomination d'un chef de service	2395

Ministère de la Justice

Radiation d'un nom du tableau des experts judiciaires	2395
---	------

Ministère des Finances

Attribution de congés pour la création d'entreprises	2395
Cessation de fonctions d'un chef de bureau.....	2395
Nomination d'un administrateur au conseil d'administration de l'agence tunisienne de solidarité	2395
Nomination d'un administrateur au conseil d'administration de la manufacture des tabacs de Kairouan	2395

Ministère du Développement, de l'Investissement et de la Coopération Internationale

Attribution de l'indemnité de gestion administrative et financière	2396
Arrêté du ministre du développement, de l'investissement et de la coopération internationale du 14 juillet 2017, portant délégation de signature	2396
Nomination d'un administrateur général	2396

Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement	
Nomination de secrétaires généraux de communes	2396
Ministère de l'Education	
Nomination de directeurs	2397
Nomination de sous-directeurs	2398
Nomination de chefs de service.....	2398
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	
Nomination d'ingénieurs généraux	2399
Nomination de maîtres de conférences	2399
Ministère de l'Energie, des Mines et des Energies Renouvelables	
Arrêté de la ministre de l'énergie, des mines et des énergies renouvelables du 14 juillet 2017, portant autorisation de cession totale des intérêts et des obligations dans la concession d'exploitation de substances minérales du second groupe dite concession d'exploitation « Ashtart ».....	2400
Arrêté de la ministre de l'énergie, des mines et des énergies renouvelables du 14 juillet 2017, portant extension de la durée de validité du premier renouvellement du permis de recherche d'hydrocarbures dit permis « Nord des Chotts »	2401
Arrêté de la ministre de l'énergie, des mines et des énergies renouvelables du 14 juillet 2017, portant autorisation de cession totale des droits et des obligations dans la concession d'exploitation des hydrocarbures dite concession d'exploitation « Isis ».....	2403
Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche	
Tableaux d'emplois fonctionnels	2404
Nomination d'un sous-directeur	2406
Nomination d'un chef de service.....	2406
Ministère des Affaires Culturelles	
Nomination de conservateurs en chef du patrimoine	2406
Ministère du Transport	
Attribution de la classe exceptionnelle à l'emploi de directeur	2407
Nomination d'un directeur	2407
Ministère des Relations avec les Instances Constitutionnelles et la Société Civile et des Droits de l'Homme	
Cessation de fonctions d'un chargé de mission	2407

décrets et arrêtés

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Par arrêté du ministre directeur du cabinet Présidentiel du 14 juillet 2017.

Monsieur Mohamed Sabri Hammar, administrateur conseiller, est chargé des fonctions de sous-directeur d'administration centrale à la Présidence de la République.

Par arrêté du ministre directeur du cabinet Présidentiel du 14 juillet 2017.

Monsieur Karim Jelail, administrateur conseiller, est chargé des fonctions de sous-directeur d'administration centrale à la Présidence de la République.

Par arrêté du ministre directeur du cabinet Présidentiel du 14 juillet 2017.

Madame Maroua Jabr épouse Mechergui, conseiller des services publics, est chargée des fonctions de chef de service d'administration centrale à la Présidence de la République.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Par arrêté du ministre de la justice du 23 juin 2017.

Monsieur Ali Ben Mohamed Soltani, (inscrit au tableau des experts judiciaires sous l'identité de Ali Chikhaoui) expert judiciaire en matière d'agriculture au Kef circonscription de la cour d'appel dudit lieu, est radié définitivement de la liste des experts judiciaires pour manquement aux devoirs et à l'honneur de la profession conformément aux articles 18, 19 et 25 de la loi n° 93-61 du 23 juin 1993, telle que modifiée et complétée par la loi n° 2010-33 du 21 juin 2010, relative aux experts judiciaires, et ce, à compter de la date de publication du présent arrêté.

MINISTERE DES FINANCES

Par décret gouvernemental n° 2017-817 du 10 juillet 2017.

Est accordé à Monsieur Lamine Moulahi, inspecteur général des services financiers au ministère des finances, un congé pour la création d'une entreprise d'une durée d'un an.

Par décret gouvernemental n° 2017-818 du 10 juillet 2017.

Est accordé à Monsieur Akram El Abed, conseiller des services public à la direction générale des impôts au ministère des finances, un congé pour la création d'une entreprise d'une durée d'un an.

Par arrêté du ministre des finances par intérim du 12 juin 2017.

Est mis fin aux fonctions de Monsieur Radhouen Hfayedh, administrateur conseiller, en qualité de chef de bureau de la préparation et du suivi des programmes de scolarité et de formation à la cellule de la formation initiale et des études, à l'unité de la formation initiale et des études à l'école nationale des finances au ministère des finances.

Par arrêté du ministre des finances par intérim du 14 juillet 2017.

Monsieur Abdelhak Ben Younes est nommé administrateur représentant la fondation nationale d'amélioration de la race chevaline au conseil d'administration de l'agence tunisienne de solidarité, en remplacement de Monsieur Mohamed Habib Zaouia.

Par arrêté du ministre des finances par intérim du 14 juin 2017.

Monsieur Mohamed Ouahada est nommé administrateur représentant le ministère des finances au conseil d'administration de la manufacture des tabacs de Kairouan, en remplacement de Monsieur Mohamed Chouikha.

Par décret gouvernemental n° 2017-819 du 10 juillet 2017.

Est attribuée à Madame Ilhem Harbaoui épouse Ben Arab, administrateur en chef, directeur des affaires administratives et financières au ministère du développement, de l'investissement et de la coopération internationale, l'indemnité de gestion administrative et financière.

Arrêté du ministre du développement, de l'investissement et de la coopération internationale du 14 juillet 2017, portant délégation de signature.

Le ministre du développement, de l'investissement et de la coopération internationale,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, l'ensemble des textes qui l'ont modifiée et complétée,

Vu la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2017, portant loi de finances pour l'année 2017,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret gouvernemental n° 2016-1164 du 10 août 2016, portant organisation du ministère du développement, de l'investissement et de la coopération internationale,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu le décret gouvernemental n° 2017-420 du 5 avril 2017, chargeant Madame Sonia Zouaoui Ben Slimane, administrateur général, des fonctions de directeur général des affaires juridiques et du contentieux au ministère du développement, de l'investissement et de la coopération internationale.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions du paragraphe 2 de l'article premier du décret n° 75-384 du 17 juin 1975 susvisé, Madame Sonia Zouaoui Ben Slimane, administrateur général, directeur général des affaires juridiques et du contentieux, est habilitée à signer par délégation du ministre du développement, de l'investissement et de la coopération internationale, tous les actes entrant dans le cadre de ses attributions, à l'exception des textes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté prend effet à compter de la date de sa publication au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 14 juillet 2017.

*Le ministre du développement, de
l'investissement et de la coopération
internationale*

Mouhamed Fadhel Abdelkefi

Par arrêté du ministre du développement, de l'investissement et de la coopération internationale du 14 juillet 2017.

Monsieur Mohamed Dora, administrateur en chef, est nommé dans le grade d'administrateur général du corps administratif commun des administrations publiques au ministère du développement, de l'investissement et de la coopération internationale, à compter du 15 février 2017.

Par arrêté du ministre des affaires locales et de l'environnement du 16 juin 2017.

Monsieur Edhaoui Elhamdi, administrateur conseiller, est chargé des fonctions de secrétaire général de quatrième classe à la commune de Jbenyena, à compter du 1^{er} avril 2017.

Par arrêté du ministre des affaires locales et de l'environnement du 16 juin 2017.

Monsieur Chabil Elmesolli, administrateur en chef, est chargé des fonctions de secrétaire général de quatrième classe à la commune d'Elmasdour Menzel Harb.

Par arrêté du ministre des affaires locales et de l'environnement du 16 juin 2017.

Monsieur Kamel Eddhif, administrateur conseiller, est chargé des fonctions de secrétaire général de troisième classe à la commune d'Amirat-El Hajjej.

Par arrêté du ministre des affaires locales et de l'environnement du 16 juin 2017.

Madame Basma Soussi, administrateur conseiller, est chargée des fonctions de secrétaire général de troisième classe à la commune de Maloulech.

Par arrêté du ministre des affaires locales et de l'environnement du 16 juin 2017.

Monsieur Hatem Elaouedi, administrateur, est chargé des fonctions de secrétaire général de deuxième classe à la commune de Bohra, à compter du 1^{er} février 2017.

Par arrêté du ministre des affaires locales et de l'environnement du 16 juin 2017.

Monsieur Riadh Ahmed, administrateur, est chargé des fonctions de secrétaire général de deuxième classe à la commune de Menzel Fersi.

Par arrêté du ministre de l'éducation par intérim du 14 juillet 2017.

Monsieur Chokri Bouaziz, administrateur en chef de l'éducation, est chargé des fonctions de secrétaire général au commissariat régional de l'éducation à Sfax 1, à compter du 20 novembre 2016.

En application des dispositions de l'article 11 du décret n° 2010-2205 du 6 septembre 2010, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un directeur d'administration centrale.

Par arrêté du ministre de l'éducation par intérim du 14 juillet 2017.

Monsieur Fathi Sallami, professeur principal émérite classe exceptionnelle, est chargé des fonctions de directeur adjoint chargé de la formation et des stages à l'institut des métiers de l'éducation et de la formation à Sfax, à compter du 1^{er} octobre 2016.

En application des dispositions de l'article 7 du décret n° 2007-2116 du 14 août 2007, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un directeur d'administration centrale.

Par arrêté du ministre de l'éducation par intérim du 14 juillet 2017.

Monsieur Atef Aloulou, professeur de l'enseignement principal hors classe, est chargé des fonctions de directeur du cycle préparatoire et de l'enseignement secondaire au commissariat régional de l'éducation à Sfax 2.

Par arrêté du ministre de l'éducation par intérim du 14 juillet 2017.

Monsieur Mohamed Zine El Abidine El Bahri, analyste en chef, est chargé des fonctions de directeur de l'évaluation, de la qualité et des technologies de l'information et de la communication au commissariat régional de l'éducation à Sfax 2.

Par arrêté du ministre de l'éducation par intérim du 14 juillet 2017.

Monsieur Karim Daoued, professeur principal émérite, est chargé des fonctions de directeur du centre régional de l'éducation et de la formation continue à Sfax.

En application des dispositions de l'article 3 du décret n° 2003-2548 du 9 décembre 2003, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par arrêté du ministre de l'éducation par intérim du 14 juillet 2017.

Monsieur Abdelmajid Elfarrah, professeur principal émérite, est chargé des fonctions de chef de bureau de la gestion du parc-auto au secrétariat général du ministère de l'éducation.

En application des dispositions de l'article 17 du décret n° 2009-3779 du 21 décembre 2009, l'intéressé bénéficie des avantages et indemnité accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par arrêté du ministre de l'éducation par intérim du 14 juillet 2017.

Madame Yasmina Hammadi, professeur de l'enseignement principal hors classe, est chargée des fonctions de sous-directeur du contentieux civil, pénal et foncier à la direction du contentieux à la direction générale des affaires juridiques et du contentieux au ministère de l'éducation.

Par arrêté du ministre de l'éducation par intérim du 14 juillet 2017.

Monsieur Mohsen Hmaied, professeur principal émérite, est chargé des fonctions de directeur du centre régional de l'éducation et de la formation continue au Kef.

En application des dispositions de l'article 3 du décret n° 2003-2548 du 9 décembre 2003, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par arrêté du ministre de l'éducation par intérim du 14 juillet 2017.

Madame Dhia Balti épouse Sellami, professeur de l'enseignement principal hors classe, est chargée des fonctions de sous-directeur des études et du développement à la direction de l'informatique à la direction générale de l'informatique et de l'administration électronique au ministère de l'éducation.

Par arrêté du ministre de l'éducation par intérim du 14 juillet 2017.

Monsieur Abdelmajid Ajala, professeur principal émérite, est chargé des fonctions de directeur du centre régional de l'éducation et de la formation continue à Omrane.

En application des dispositions de l'article 3 du décret n° 2003-2548 du 9 décembre 2003, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par arrêté du ministre de l'éducation par intérim du 14 juillet 2017.

Monsieur Hatem Ammar, professeur principal des écoles primaires, est chargé des fonctions de sous-directeur de la qualité du cycle préparatoire et de l'enseignement secondaire, à la direction de l'évaluation et de la qualité du cycle préparatoire et de l'enseignement secondaire à la direction générale de l'évaluation et de la qualité au ministère de l'éducation.

Par arrêté du ministre de l'éducation par intérim du 14 juillet 2017.

Madame Monia Zoghلامي, administrateur conseiller de l'éducation, est chargée des fonctions de chef de service du contentieux civil, pénal à la sous-direction du contentieux civil, pénal et foncier à la direction du contentieux, à la direction générale des affaires juridiques et du contentieux au ministère de l'éducation.

Par arrêté du ministre de l'éducation par intérim du 14 juillet 2017.

Monsieur Anwar Sayala, ingénieur principal, est chargé des fonctions de chef service des bâtiments, de la maintenance et de la gestion des biens au secrétariat général, au commissariat régional de l'éducation à Sfax 1.

Par arrêté du ministre de l'éducation par intérim du 14 juillet 2017.

Monsieur Abdelkader Torki, administrateur conseiller de l'éducation, est chargé des fonctions de chef de service de gestion financière des écoles primaires au secrétariat général, au commissariat régional de l'éducation à Sfax 1.

Par arrêté du ministre de l'éducation par intérim du 14 juillet 2017.

Madame Hanen Mlaiki, professeur principal de l'enseignement secondaire, est chargée des fonctions de chef de service de la supervision de l'enseignement privé du cycle préparatoire et de l'enseignement secondaire à la direction de l'enseignement du cycle préparatoire et de l'enseignement secondaire général à la direction générale du cycle préparatoire et de l'enseignement secondaire au ministère de l'éducation.

**MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE**

Par arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 28 juin 2017.

Les Messieurs cités ci-après sont nommés dans le grade d'ingénieur général au corps commun des administrations publiques :

- Mohamed Belhaj,
- Abdallah Salem,
- Anis Kassem
- Samir Zari
- Fethi Aloui.

Par arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 13 juin 2017.

Les maîtres assistants de l'enseignement supérieur dont les noms suivent, sont nommés dans le grade de maîtres de conférences conformément aux indications du tableau suivant :

Prénom et nom	Affectation	Discipline	Date de nomination
Ahmed Karray	Institut supérieur de civilisation islamique de Tunis	Sciences du coran et de l'exégèse	2/1/2017
Samia Ben Said	Institut supérieur de théologie de Tunis	Sciences de hadith	16/1/2017
Amel Boughanmi épouse Jendoubi	Institut supérieur de civilisation islamique de Tunis	Théologie	19/1/2017
Abdelbasset Nachi	Centre des études islamiques de Kairouan		

Arrêté de la ministre de l'énergie, des mines et des énergies renouvelables du 14 juillet 2017, portant autorisation de cession totale des intérêts et des obligations dans la concession d'exploitation de substances minérales du second groupe dite concession d'exploitation « Ashtart ».

La ministre de l'énergie, des mines et des énergies renouvelables,

Vu la constitution,

Vu le décret du 13 décembre 1948, instituant des dispositions spéciales pour faciliter la recherche et l'exploitation des substances minérales du second groupe, l'ensemble des textes qui l'ont modifié ou complété,

Vu le décret du 1^{er} janvier 1953 sur les mines,

Vu la loi n° 65-21 du 28 juin 1965, portant approbation de la convention conclue entre l'Etat tunisien d'une part et la société nationale des pétroles d'aquitaine et la régie autonome des pétroles d'autre part,

Vu la loi n° 78-47 du 26 octobre 1978, portant ratification du décret-loi n° 78-3 du 27 septembre 1978, ratifiant le protocole d'accord général et ses annexes signé à Tunis le 6 février 1978, entre l'Etat tunisien d'une part, l'entreprise tunisienne d'activités pétrolières, la société nationale Elf Aquitaine et Elf Aquitaine Tunisie d'autre part,

Vu la loi n° 90-56 du 18 juin 1990, portant encouragement à la recherche et à la production des hydrocarbures liquides et gazeux,

Vu la loi n° 2006-44 du 3 juillet 2006, portant approbation de l'avenant au protocole d'accord général et ses annexes relatif à la concession d'exploitation du gisement d'Ashtart,

Vu le décret-loi n° 85-9 du 14 septembre 1985, instituant des dispositions spéciales concernant la recherche et la production des hydrocarbures liquides et gazeux ratifié par la loi n° 85-93 du 22 novembre 1985, tel que modifié par la loi n° 87-9 du 6 mars 1987,

Vu le décret-loi n° 2011-114 du 26 octobre 2011, autorisant l'Etat à s'obliger par l'avenant au protocole d'accord général et ses annexes relatifs à la concession d'exploitation "Ashtart",

Vu le décret n° 2000-713 du 5 avril 2000, portant composition et fonctionnement du comité consultatif des hydrocarbures, tel que modifié par le décret n° 2013-1514 du 6 mai 2013,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu l'arrêté du secrétaire d'Etat au plan et à l'économie nationale du 25 février 1964, portant institution d'un permis de recherche de substances minérales du second groupe dit permis « Marin du Golfe de Gabès » au profit de la société "Aquitaine Nationale des Pétroles" et la "Régie Autonome des Pétroles",

Vu l'arrêté du ministre des affaires économiques du 15 novembre 1969, portant premier renouvellement du permis de recherche « Marin du Golfe de Gabès »,

Vu l'arrêté du ministre de l'économie nationale du 27 février 1973, portant deuxième renouvellement du permis de recherche « Marin du Golfe de Gabès »,

Vu l'arrêté du ministre de l'économie nationale du 30 juin 1973, portant concession d'exploitation d'hydrocarbures dit « Ashtart »,

Vu l'arrêté du ministre de l'industrie du 14 février 2002, fixant la liste des concessions d'exploitation d'hydrocarbures admises au bénéfice des dispositions prévues à l'article 2 de la loi n° 99-93 du 17 août 1999, portant promulgation du code des hydrocarbures,

Vu la lettre du 21 octobre 1965, par laquelle la société aquitaine nationale des pétroles a cédé tous ses intérêts et obligations au profit de sa filiale la société « Aquitaine Tunisie »,

Vu la lettre du 28 décembre 1965, par laquelle la société aquitaine nationale des pétroles a cédé tous ses intérêts et obligations au profit de sa filiale l'entreprise de recherches et d'activités pétrolières,

Vu la lettre du 14 septembre 1976, par laquelle l'entreprise de recherches et d'activités pétrolières a cédé tous ses intérêts et obligations au profit de la société « Alf Aquitaine Tunisie »,

Vu la lettre du 29 juillet 1992, par laquelle la société « Alf Aquitaine Tunisie » a notifié le changement de sa dénomination en « Alf Hydrocarbures Tunisie »,

Vu la lettre du 10 décembre 1998, par laquelle la société « Aquitaine Tunisie » a cédé tous ses intérêts et obligations au profit de sa filiale la société « Arco hydrocarbures Tunisie »,

Vu la lettre du 31 mars 1999, relative au changement de propriété de la société « Arco hydrocarbures Tunisie » au profit de la société « Preussag Energy »,

Vu la lettre du 27 mai 2003, relative au changement de propriété de la société « Preussag Energy » au profit de la société « OMV AG »,

Vu la lettre du 6 avril 2004, relative à la cession de la totalité des intérêts et obligations détenus par la société « OMV AG » au profit de la société « OMV (Tunisien) Exploration GmbH »,

Vu l'acte de cession en date du 24 mai 2011, relatif à la cession de la totalité des intérêts et obligations détenus par la société « OMV (Tunisien) Exploration GmbH » au profit de la société « OMV (Tunisien) Production GmbH »,

Vu la demande déposée à la direction générale de l'énergie le 19 janvier 2017, par laquelle la société « OMV Tunisien Production GmbH » a sollicité l'autorisation de céder la totalité de ses intérêts et obligations dans la concession d'exploitation « Ashtart » au profit de la société « Perenco Tunisia Oil and Gas Limited », et ce, conformément à l'article 94 du cahier des charges,

Vu l'avis favorable émis par le comité consultatif des hydrocarbures lors de sa réunion du 2 mars 2017,

Vu le rapport du directeur général de l'énergie.

Arrête :

Article premier - Est autorisée la cession totale des intérêts et obligations détenus par la société « OMV Tunisien Production GmbH » dans la concession d'exploitation de substances minérales du second groupe dite concession « Ashtart » au profit de la société « Perenco Tunisia Oil and Gas Limited »,

Suite à cette cession les pourcentages de participation seront répartis comme suit :

- L'entreprise Tunisienne d'activités pétrolières : 50%,
- Perenco Tunisia Oil and Gas Limited : 50%.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 14 juillet 2017.

La ministre de l'énergie, des mines et des énergies renouvelables

Héla Chikhrouhou

Arrêté de la ministre de l'énergie, des mines et des énergies renouvelables du 14 juillet 2017, portant extension de la durée de validité du premier renouvellement du permis de recherche d'hydrocarbures dit permis « Nord des Chotts ».

La ministre de l'énergie, des mines et des énergies renouvelables,

Vu la constitution,

Vu le code des hydrocarbures promulgué par la loi n° 99-93 du 17 août 1999, tel que complété et modifié par la loi n° 2002-23 du 14 février 2002, la loi n° 2004-61 du 27 juillet 2004 et la loi n° 2008-15 du 18 février 2008,

Vu le décret n° 2000-713 du 5 avril 2000, portant composition et fonctionnement du comité consultatif des hydrocarbures, tel que modifié par le décret n° 2013-1514 du 6 mai 2013,

Vu le décret n° 2004-1104 du 13 mai 2004, portant approbation de la convention et ses annexes signées à Tunis le 29 décembre 2003, par l'Etat Tunisien d'une part et l'Entreprise Tunisienne d'Activités Pétrolières d'autre part,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu l'arrêté du ministre de l'industrie du 18 novembre 2000, portant institution d'un permis de prospection d'hydrocarbures dit permis « Nord des Chotts »,

Vu l'arrêté du ministre de l'industrie du 15 février 2001, fixant les modalités de dépôt et d'instruction des demandes de titres d'hydrocarbures,

Vu l'arrêté du ministre de l'industrie et de l'énergie du 14 avril 2003, portant extension d'une année de la période de validité du permis de prospection "Nord. des Chotts",

Vu l'arrêté du ministre de l'industrie et de l'énergie du 8 avril 2004, portant institution d'un permis de recherche d'hydrocarbures dit permis « Nord des Chotts »,

Vu l'arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des petites et moyennes entreprises du 9 novembre 2007, portant autorisation de cession partielle des intérêts et obligations détenus par l'Entreprise Tunisienne d'Activités Pétrolières dans le permis de recherche "Nord des Chotts" au profit de la société « Numhyd a.r.l »,

Vu l'arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des petites et moyennes entreprises du 26 mai 2009, portant extension de deux ans de la durée de validité de la période initiale du permis de recherche « Nord des Chotts »,

Vu l'arrêté du ministre de l'industrie et de la technologie du 4 août 2011, portant extension d'une année de la durée de validité de la période initiale du permis de recherche « Nord des Chotts »,

Vu l'arrêté du ministre de l'industrie et du commerce du 21 février 2012, portant modification de la durée de validité de la période initiale du permis de recherche « Nord des Chotts »,

Vu l'arrêté du ministre de l'industrie du 10 janvier 2014, portant premier renouvellement du permis de recherche « Nord des Chotts »,

Vu l'arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des mines du 14 décembre 2015, portant extension de deux ans de la durée de validité de la période du premier renouvellement du permis de recherche « Nord des Chotts »,

Vu la demande déposée le 27 janvier 2017, à la direction générale de l'énergie, par laquelle l'entreprise tunisienne d'activités pétrolières et la société « Numhyd a.r.l » ont sollicité, conformément à l'article 30 du code des hydrocarbures, l'extension d'une année de la durée de validité de la période du premier renouvellement du permis de recherche « Nord des Chotts ».

Vu l'avis favorable émis par le comité consultatif des hydrocarbures lors de sa réunion tenue le 2 mars 2017,

Vu le rapport du directeur général de l'énergie.

Arrête :

Article premier - Est accordée, l'extension d'une année de la durée de validité du premier renouvellement du permis de recherche d'hydrocarbures dit permis « Nord des Chotts ».

Suite à cette extension, la dite période arrivera à échéance le 27 mars 2018.

Art. 2 - Ce permis demeure régi par la loi n° 99-93 du 17 août 1999, telle que modifiée et complétée par la loi n° 2002-23 du 14 février 2002, la loi n° 2004-61 du 27 juillet 2004 et la loi n° 2008-15 du 18 février 2008, ainsi que par l'ensemble des textes législatifs et réglementaires susvisés.

Art. 3 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 14 juillet 2017.

La ministre de l'énergie, des mines et des énergies renouvelables

Héla Chikhrouhou

Arrêté de la ministre de l'énergie, des mines et des énergies renouvelables du 14 juillet 2017, portant autorisation de cession totale des droits et des obligations dans la concession d'exploitation des hydrocarbures dite concession d'exploitation « Isis ».

La ministre de l'énergie, des mines et des énergies renouvelables,

Vu la constitution,

Vu le décret du 13 décembre 1948, instituant des dispositions spéciales pour faciliter la recherche et l'exploitation des substances minérales du second groupe, l'ensemble des textes qui l'ont modifié ou complété,

Vu le décret du 1^{er} janvier 1953 sur les mines,

Vu la loi n° 73-39 du 23 juillet 1973, portant approbation de la convention relative au permis Marin Centre Oriental conclue entre l'Etat Tunisien et les compagnies Agip SPA, Amoco Tunisia Oil Company et TOTAL Exploration Tunisie,

Vu le décret-loi n° 85-9 du 14 septembre 1985, instituant des dispositions spéciales concernant la recherche et la production des hydrocarbures liquides et gazeux ratifié par la loi n° 85-93 du 22 novembre 1985, tel que modifié par la loi n° 87-9 du 6 mars 1987,

Vu le décret n° 2000-713 du 5 avril 2000, portant composition et fonctionnement du comité consultatif des hydrocarbures, tel que modifié par le décret n° 2013-1514 du 6 mai 2013,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu l'arrêté du ministre de l'économie nationale du 27 février 1973, portant institution d'un permis de recherche de substances minérales du second groupe dit permis « Marin Centre Oriental »,

Vu l'arrêté du ministre de l'économie nationale du 26 mai 1980, portant institution d'une concession d'exploitation de substances minérales du 2^{ème} groupe dite « Concession Isis »,

Vu l'arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des petites et moyennes entreprises du 11 juillet 2007, portant autorisation de cession totale des intérêts détenus par les sociétés « Lundin Netherlands

B.V » et « Atlantis (Tunisia) Limited » dans la concession d'exploitation d'hydrocarbures dite concession « Isis » au profit de la société « Columbus Oil And Gas Inc »,

Vu la lettre du 20 mai 1977, par laquelle l'Etat tunisien a levé l'option de participation de 20% au profit de l'entreprise tunisienne d'activités pétrolières dans la concession d'exploitation « Isis »,

Vu la notification déposée à la direction générale de l'énergie le 4 juin 2010, relative à l'acquisition de la société « Columbus Oil And Gas Inc » par la société « Viking Exploration and production Tunisia Limited »,

Vu la notification envoyée à la société « Viking » en date du 26 novembre 2015, qui prouve l'absence de tout contact avec ladite société opérateur sur la concession d'exploration « Isis »,

Vu l'avis émis par le comité consultatif des hydrocarbures lors de sa réunion du 5 mai 2016, qui a considéré que l'absence de contact avec la société « Viking » est un retrait et a recommandé la continuité de la validité de la concession à condition que l'entreprise tunisienne d'activités pétrolières prenne en charge tous les droits et obligations durant la validité restante de ladite concession,

Vu l'avis émis par le comité consultatif des hydrocarbures lors de sa réunion du 2 mars 2017, d'exécuter ce qui a été décidé lors de sa réunion du 5 mai 2016,

Vu le rapport du directeur général de l'énergie.

Arrête :

Article premier - Suite au retrait de la société « Viking Exploration and production Tunisia Limited » de la concession d'exploitation d'hydrocarbures « Isis », tous les droits et obligations de ladite société seront cédés à l'entreprise tunisienne d'activités pétrolières qui deviendra titulaire à 100% de ladite concession.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 14 juillet 2017.

La ministre de l'énergie, des mines et des énergies renouvelables

Héla Chikhrouhou

**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DES RESSOURCES HYDRAULIQUES
ET DE LA PÊCHE**

Par arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche du 12 juin 2017.

Les cadres dont les noms suivent, sont chargés des emplois fonctionnels aux divisions de la vulgarisation et de la promotion de la production agricole aux quelques commissariats régionaux au développement agricole, et ce, conformément aux indications du tableau suivant :

Structure	Nom et prénom	Grade	Emploi fonctionnel	Avantages		
Commissariat régional au développement agricole de Kébili	Ibrahim Jallouli	Ingénieur principal	Chef d'arrondissement de la production végétale	Sous-directeur d'administration centrale		
Commissariat régional au développement agricole de Sousse	Imen Dehmani	Ingénieur principal	Chef de service à l'arrondissement de la production végétale			
Commissariat régional au développement agricole de Bizerte	Olfa Rebhi épouse Akkeri	Ingénieur principal				
Commissariat régional au développement agricole de Nabeul	Meriem Mhamli épouse Issaoui	Ingénieur principal				
Commissariat régional au développement agricole de Kairouan	Najoua Nebli épouse Bégi	Technicien en chef				
Commissariat régional au développement agricole de l'Ariana	Saida Selmi épouse Souilmi	Ingénieur principal				
Commissariat régional au développement agricole de Sidi Bouzid	Mourad Mabrouki	Ingénieur principal				
	Nabil Hajlaoui	Technicien en chef				
Commissariat régional au développement agricole de Médenine	Ammar Kouas	Technicien en chef				
Commissariat régional au développement agricole de Manouba	Amel Jaibi épouse Rokbeni	Médecin vétérinaire sanitaire principal			Chef de service à l'arrondissement de la production animale	Chef de service
Commissariat régional au développement agricole de Sousse	Samir Mehiri	Médecin vétérinaire sanitaire principal				
Commissariat régional au développement agricole de Gafsa	Ahmed Amara	Médecin vétérinaire sanitaire				
Commissariat régional au développement agricole de Sfax	Hatem Hadj Kacem	Médecin vétérinaire inspecteur régional				
Commissariat régional au développement agricole du Kef	Fethi Zammel	Médecin vétérinaire sanitaire principal				
Commissariat régional au développement agricole de Monastir	Lotfi M'hala	Médecin vétérinaire inspecteur divisionnaire				
	Mahdi Chekka	Médecin vétérinaire sanitaire				
Commissariat régional au développement agricole de Jendouba	Karima Nait Slimane Yahyaoui	Médecin vétérinaire sanitaire				

Structure	Nom et prénom	Grade	Emploi fonctionnel	Avantages
Commissariat régional au développement agricole de Nabeul	Anouar Korbi	Ingénieur en chef	Chef d'arrondissement du financement et des encouragements	Sous-directeur d'administration centrale
Commissariat régional au développement agricole de Sfax	Wissem Echeikh	Ingénieur principal		
Commissariat régional au développement agricole de Ben Arous	Samir Bouaben	Technicien en chef	Chef de service à l'arrondissement du financement et des encouragements	Chef de service
Commissariat régional au développement agricole de Médenine	Khaled Sakal	Ingénieur principal		
Commissariat régional au développement agricole de Gabès	Zouhair Hajji	Technicien principal		

Par arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche du 14 juin 2017.

Les cadres dont les noms suivent, sont chargés des emplois fonctionnels aux divisions du reboisement, de l'aménagement et de la conservation des terres aux quelques commissariats régionaux au développement agricole, et ce, conformément aux indications du tableau suivant :

Structure	Nom et prénom	Grade	Emploi fonctionnel	Avantages
Commissariat régional au développement agricole du Kef	Fathi Ichaoui	Ingénieur principal	Chef d'arrondissement des sols	Sous-directeur
Commissariat régional au développement agricole de Ben Arous	Laila Belkafi épouse Gouja	Technicien en chef	Chef de service à l'arrondissement des sols	Chef de service
	Fadhila Mabrouki épouse Mabrouki	Technicien principal		
Commissariat régional au développement agricole de Bizerte	Mohsen Balloumi	Chef des travaux de laboratoire		
Commissariat régional au développement agricole de Siliana	Najoua Graba	Ingénieur principal		
Commissariat régional au développement agricole de Sousse	Intibeh Brahem épouse Dhoub	Technicien en chef		
Commissariat régional au développement agricole de Kairouan	Houcine Chaieb	Technicien principal		
Commissariat régional au développement agricole du Kef	Hassen Makhloufi	Technicien en chef		

Structure	Nom et prénom	Grade	Emploi fonctionnel	Avantages
Commissariat régional au développement agricole de Bizerte	Mohamed Marouani	Technicien en chef	Chef de service à l'arrondissement des forêts	Chef de service
Commissariat régional au développement agricole de Zaghouan	Khaled Bahroun	Technicien principal		
Commissariat régional au développement agricole de Béja	Ammar Sliti	Ingénieur principal		
Commissariat régional au développement agricole du Kef	Abdelmalak Fayek			
Commissariat régional au développement agricole de Kairouan	Othman Temoumi	Technicien en chef		
Commissariat régional au développement agricole de Médenine	Béchir Ben Amor			

Par arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche du 20 juin 2017.

Monsieur Lotfi Meftah, ingénieur en chef, est chargé des fonctions de chef d'arrondissement du guichet unique pour l'orientation et la facilitation de la commercialisation et l'exportation des produits biologiques au commissariat régional au développement agricole de Nabeul.

En application des dispositions de l'article 20 du décret n° 89-832 du 29 juin 1989, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche du 14 juin 2017.

Madame Oulaya Romdhani épouse Aloui, administrateur conseiller, est chargée des fonctions de chef de service à l'arrondissement du personnel au commissariat régional au développement agricole de Béja.

MINISTERE DES AFFAIRES CULTURELLES

Par arrêté du ministre des affaires culturelles du 21 juin 2017.

Les conservateurs conseillers du patrimoine sous cités, sont nommés au grade de conservateur en chef du patrimoine au corps des conservateurs du patrimoine à l'institut national du patrimoine au ministère des affaires culturelles :

- Monsieur Saied Anane,
- Madame Hedia Khedhri épouse Mansri,
- Monsieur Najib Sellaouti.

MINISTERE DU TRANSPORT

Par arrêté du ministre du transport du 30 juin 2017.

La classe exceptionnelle à l'emploi de directeur d'administration centrale, est attribuée à Madame Raja Ouni née Hachani, analyste en chef, directeur des activités de l'aviation civile et de la formation à la direction générale de l'aviation civile au ministère du transport.

Par arrêté du ministre du transport du 30 juin 2017.

Monsieur Rachid Trabelsi, ingénieur en chef, est chargé des fonctions de directeur d'administration centrale au secrétariat général au ministère du transport.

**MINISTERE DES RELATIONS AVEC LES
INSTANCES CONSTITUTIONNELLES ET
LA SOCIETE CIVILE ET DES DROITS
DE L'HOMME**

Par décret gouvernemental n° 2017-820 du 10 juillet 2017.

Est mis fin à la nomination de Madame Saloua Langer, en qualité de chargée de mission au cabinet du ministre des relations avec les instances constitutionnelles et la société civile et des droits de l'Homme, à compter du 1^{er} mai 2017.

Pour la légalisation de la signature : le président de la municipalité

ISSN.0330.7921

Certifié conforme : le président directeur général de l'I.O.R.T

"Ce numéro du Journal Officiel de la République Tunisienne a été déposé au siège du gouvernorat de Tunis le 17 juillet 2017"

A *BONNEMENT*

au Journal Officiel de la République Tunisienne

Lois, Décrets et Arrêtés

Pour l'acquisition de votre abonnement au Journal Officiel :

Contactez le siège de l'Imprimerie Officielle, avenue Farhat Hached, 2098 Radès -
Tél. : 71.434.211 ou l'un des bureaux de vente ci-après :

- * **1000 - Tunis** : 1 rue Hannon - Tél. : 71.329.637
- * **1002 - Lafayette** : 18 rue d'Irak - Tél. : 71.842.661 - Fax : 71.844.002
- * **4000 - Sousse** : Cité C.N.R.P.S rue Rabat – Tél. : (73) 225.495
- * **3051 - Sfax** : Merkez El Alia, route El Ain, Km 2.2 Sfax - Tél. : (74) 460.422

Le paiement se fera en espèces ou par chèques ou par virement postal ou bancaire au nom de l'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne à l'un des comptes ci-après :

Tunis :

C.C.P. N° 17. 001 00000000 61015 - 85
S.T.B. : Thameur 10.000.0000576088.788.79
B.N.A. : Tunis 03. 000 0100115006046 - 07
U.I.B. : Agence Afrique 12 001 000 35 00 701 004/30
A.T.B. : Agence Mégrine 01.100.028 1104 2433 87 90
Attijari bank (Liberté) : 04 1020 024047001997 - 74
B.I.A..T. (Mégrine) : 08 2030 005230 000028 - 29
Attijari bank (Radès) : 04. 1000 094047001039 - 69

Sousse :

S.T.B. : 10 609 089 1004125 788 66

Sfax :

B.I.A.T. : 08 70300044 30 000018 - 67

Prix du numéro du J.O.R.T de l'année en cours

Edition originale : 1,500 dinars + 1% F.O.D.E.C.

Traduction : 2,100 dinars + 1% F.O.D.E.C.

Frais d'envoi en sus